

## RÈGLEMENT AU LABORATOIRE

**Les activités expérimentales jouent un rôle essentiel dans l'enseignement de chimie.**

Dès les premières séances de TP de l'année, vous serez amenés à utiliser de la verrerie fragile (ampoule à décanter, ballon rodé, réfrigérant...), des appareils de chauffage (bec électrique, chauffe-ballon...), des produits chimiques (solvants organiques toxiques, inflammables, irritants...).

**Il est impératif pour la sécurité des personnes et du matériel que certaines règles de sécurité soient précisées et appliquées dès le début de l'année.**

**Une grande discipline et une grande rigueur expérimentale sont exigées toute l'année.**

1. Par mesure d'hygiène, il est interdit de manger ou de consommer des boissons dans la salle de TP.
2. **Le port de la blouse en coton est obligatoire portant DEVANT le nom et le prénom de l'élève.**
  - Cette blouse doit être de longueur raisonnable et à manches longues.
  - La blouse sera mise en dehors de la salle de TP. Il est interdit de s'habiller ou de se déshabiller devant les paillasse.
  - Les habits ne doivent pas être mis sur ou à côté des paillasse. Ils doivent être accrochés à un endroit où ils ne risquent rien.
  - **Les élèves doivent manipuler avec la blouse fermée.** Tous les vêtements flottants (écharpes ou autres) doivent être enlevés.
3. **Les cheveux longs doivent être attachés.**
4. **Les élèves ne doivent prendre que le minimum d'affaires sur la paillasse.**
  - Au cours des manipulations, ils doivent ranger leurs affaires sous la paillasse. On ne doit jamais manipuler au-dessus d'un classeur ouvert.
  - Aucun objet ne doit encombrer les allées.
5. **Les élèves doivent toujours manipuler debout.**
  - Les tabourets ou les chaises doivent être rangés sous la paillasse afin de ne pas encombrer les allées.
  - **Les déplacements dans le laboratoire doivent être réduits au minimum.**

**Un incident est souvent dû au non-respect des règles élémentaires de sécurité.  
Tout élève doit penser à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses camarades !**

6. **Pour chaque manipulation présentant un risque potentiel (signalé par le professeur), les élèves doivent mettre des gants et des lunettes de protection.**
  - Quand vous manipulez avec des gants, vous ne devez pas vous toucher le visage ou toute autre partie du corps au cours de la manipulation.
  - Il est formellement **interdit de se servir des becs électriques ou d'une plaque chauffante en portant des gants.**
  
7. **Toute manipulation de produits chimiques présentant un risque doit être réalisée sous une hotte ventilée, avec vitres protectrices, (suivre les indications données par le professeur).**
  
8. **Le pipetage à la bouche est interdit, même pour des produits réputés peu nocifs.**
  
9. Il convient d'être très attentif aux consignes relatives à l'utilisation de matériel spécifique (verrerie, montages...), et la conduite de certaines opérations (chauffage, lavage, vidange...).
  
10. **Les paillasses doivent être nettoyées au cours de la séance et laissées rigoureusement propres et sèches en fin de séance.**  
**Il est impératif de se laver les mains avant de quitter la salle.**

<p style="text-align: center;"><b>Un certain nombre de ces points relatifs à la sécurité sont évalués lors de l'épreuve pratique du baccalauréat.</b></p>
---